

## COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROCÈS-VERBAL (séance spéciale)  
256<sup>e</sup> séance tenue le 14 septembre 2018 à 11 h 00  
via conférence téléphonique

### PRÉSENCES :

#### Membres

M. Jocelyn Blondin, président – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)  
M. Cédric Tessier, vice-président – Conseiller, district de Hull-Wright (n° 8)  
M. Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)  
M. Jocelyn Plourde – Citoyen  
M. Denys Laliberté – Citoyen

#### Secrétaire

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

#### Ressource interne

M<sup>me</sup> Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

### ABSENCES :

#### Membres

M<sup>me</sup> Chantal Lafrance – Citoyenne  
M<sup>me</sup> Pascale Belleau – Citoyenne  
M. Michel Paquette – Citoyen  
M. Michel A. Vézina – Citoyen

#### Ressources internes

M. Marc Chicoine – Directeur adjoint, services de proximité et programmes  
M. Jean-Pierre Valiquette – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire

### 1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 11 h 07.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

### 3. Patrimoine - Rehausser, immuniser et rénover une habitation unifamiliale – 459, rue Jacques-Cartier – District électoral de Pointe-Gatineau – Myriam Nadeau

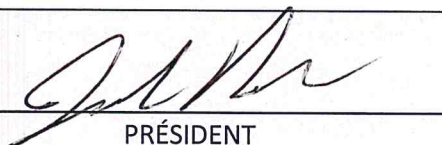
Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Les différents matériaux de revêtement extérieur utilisés sur les façades latérales.

**R-CCU-2018-09-14 / 243**

### DISTRIBUTION :

Aux membres du CCU, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier



PRÉSIDENT



SECRETÉAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à effectuer des travaux nécessaires pour réparer les dommages causés par les inondations de 2017, et que les travaux permettront d'immuniser la nouvelle fondation de l'habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est située à l'intérieur de la zone d'intervention spéciale identifiée au Décret numéro 777-2017, le 19 juillet 2017 publié dans la Gazette officielle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'habitation en question est située entièrement dans la zone de grand courant (0-20 ans), que la construction de la nouvelle fondation rehaussera le niveau du plancher du rez-de-chaussée de l'habitation au-dessus de la cote 20-100 ans et qu'aucune ouverture ne sera située sous cette cote centenaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est conforme au Règlement de zonage numéro 502-2005, aux objectifs et aux critères applicables du Règlement numéro 914-96 constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier, et que les travaux projetés doivent faire l'objet d'une autorisation par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, ce Comité recommande au conseil d'autoriser, en vertu du Règlement numéro 914-96 constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier, des travaux afin de construire une nouvelle fondation immunisée, de reconstruire la salle mécanique (située dans la partie arrière de l'immeuble), d'installer de nouveaux revêtements extérieurs sur les façades latérales et arrière de l'immeuble et sur la toiture de l'édifice, de remplacer trois fenêtres sur les façades latérales droite et arrière, de reconstruire le balcon en béton/bois traité à l'avant, sur le côté droit et à l'arrière par l'ajout de nouveaux garde-corps en bois traité, et d'ajouter quatre nouveaux escaliers extérieurs en bois traité pour donner accès au rez-de-chaussée et au 2e étage, comme illustrés dans l'analyse de projet aux plans :

- Plan topographique, préparé par Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, le 9 mai 2018, 459, rue Jacques-Cartier;
- Élévations, préparées par Les Services DRAFTEK, le 18 mai 2018, 459, rue Jacques-Cartier, annotées par Services et projets immobiliers de Gatineau.

#### **RECOMMANDÉ**

#### **4. Levée de la séance**

La séance est levée à 11 h 14.